

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport
Liège, le mardi 20 juin 2023
Réunion n°41 – En présentiel
Procès-verbal

Présent(e)s

Yves DEMEFFE	Port autonome de Liège
Hélène THIEBAUT	Port autonome de Liège
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures
Serge FILLOT	Commune d'Oupeye, Bourgmestre
Paul ERNOUX	Commune d'Oupeye, Premier Echevin
Francis THEUNISSEN	Ville de Visé, Premier Echevin
Vincent BRASSINNE	DPW Liege Container Terminals
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie
David JENNES	Weerts Supply Chain
Christophe RAVIGNAT	Jost Group
Pierre BIEMAR	Architectes BIEMAR - Architecte Jost Group
Jean GEURTEN	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Christine NEMEGEER	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, Agriculture, Ressources naturelles, Environnement
Catherine HAUREGARD	Département des Permis et Autorisations Service public de Wallonie, Agriculture, Ressources naturelles, Environnement Département des Permis et Autorisations

Excusé(e)s

Stéphane BARLET	Service public de Wallonie, Mobilité et Infrastructures
Audrey FALLAIS	Service public de Wallonie, territoire logement patrimoine énergie
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement
Bénédicte DUSART	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement - Département du sol et des déchets
Nicolas BOULANGER	Service public de Wallonie, Ressources naturelles et Environnement - Département du sol et des déchets
Anthony ORBAN	WDP
Thomas BOSMANS	WDP
Johan LEMMENS	WDP
Viviane DESSART	Ville de Visé, Bourgmestre
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry GREFFE	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Marcel VAN DEN MEERSSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry GREFFE	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Thibaut MOUZELARD	Inspecteur général f.f. – Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures

Présentation de M. Yves DEMEFFE

Le Gouvernement wallon n'a pas renouvelé en mars dernier le mandat de Directeur général d'Emile-Louis Bertrand et a récemment lancé la procédure en vue du recrutement d'un nouveau Directeur général. M. Yves DEMEFFE a ainsi été désigné temporairement par le Gouvernement wallon pour succéder à Emile-Louis BERTRAND. Il le remplace depuis ce 23 mars 2023 en qualité de Directeur général ad interim. M. Yves DEMEFFE est Premier auditeur à la Cour des comptes en mission d'intérêt général au Port autonome de Liège depuis le 1^{er} juillet 2022 en qualité d'Expert. A titre informatif, M. Yves DEMEFFE a travaillé 10 ans au sein du département financier de Caterpillar Belgique. Il est également chargé de cours (Comptabilité des sociétés) à l'Ecole supérieure des Affaires de Namur depuis 1992.

Décès de M. Michel MAJCHROWICZ

La Direction générale du Port autonome de Liège informe le Comité d'accompagnement du décès de M. Michel MAJCHROWICZ, Représentant « Comité Village Environnement Santé », survenu en janvier 2023. La Direction générale du Port autonome de Liège et Mme THIEBAUT gardent un excellent souvenir de Michel MAJCHROWICZ et adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Présentation de Mme Christine NEMEGEER et de Mme Catherine HAUREGARD

Mme Marianne PETITJEAN est récemment devenue Inspectrice générale a.i au Département des Permis et Autorisations (DPA).

Nous avons le plaisir d'accueillir au sein du Comité d'accompagnement :

- Mme Catherine HAUREGARD – Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Fonctionnaire délégué,
- Mme Christine NEMEGEER – Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (collaboratrice de Mme HAUREGARD).

Nous accueillons également, pour la présentation et commentaires des résultats des mesures d'analyse de la qualité de l'air de l'année 2022 (pour la période 01/01/2022 – 31/12/2022) :

- M. Guy GERARD, Responsable de la Cellule Qualité de l'Air, Direction de la Surveillance de l'Environnement de l'Institut Scientifique de Service public (ISSeP),
- M. Benoît De Bast de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC).

1. Approbation du PV de la réunion n° 40 – Réunion du 10 janvier 2023

Le procès-verbal de la réunion n° 40 est approuvé.

2. Informations complémentaires et diverses par le/les divers concessionnaires :

2.1. WDP

Les travaux du dernier hall logistique de WDP se poursuivent. La fin des travaux est estimée pour fin septembre 2023.

2.2. DPW Liege Container Terminals

M. BRASSINNE, Administrateur délégué de DPW Liege Container Terminals, annonce un trafic de conteneurs en baisse pour le premier quadrimestre 2023. Une légère reprise des trafics conteneurisés a été constatée en mai/juin 2023. Cette diminution des volumes est la conséquence d'un contexte géopolitique et macroéconomique relativement compliqué (conflit en Ukraine, inflation, conjoncture économique incertaine, baisse de consommation, baisse des exportations). Selon les prévisions, le second semestre devrait être meilleur.

Concernant les travaux de l'extension du terminal à conteneurs de Liège Trilogiport, celle-ci sera finalisée en juin 2023 grâce à l'intervention du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures. Nous sommes en phase de finalisation du chantier.

A titre informatif, ces travaux d'extension du terminal à conteneurs de Liège Trilogiport ont bénéficié d'une subvention importante de la Wallonie via le Plan de Relance de la Wallonie (5 millions d'euros) et via le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR 3,7 millions d'euros). Cet agrandissement s'inscrit d'une part dans un projet plus large de promotion du transport multimodal et d'autre part dans le cadre de la Stratégie Régionale de Mobilité de la Région wallonne qui a pour ambition de diminuer d'ici 2030 la part modale de la route de 75 % des tonnes.km comparativement à celle de 82 % par rapport à 2017.

2.3. Weerts Supply chain

Aucune information nouvelle à signaler.

2.4. Jost Group / DL Trilogiport Belgium

Jost Group bénéficie de 4 halls logistiques (A – B – C et D). Les halls C et D sont entièrement finalisés et opérationnels.

Jost Group a obtenu le permis d'urbanisme pour la construction des halls A et B. Jost Group a réintroduit une nouvelle demande de permis pour les halls A et B. En effet, initialement, un auvent devait relier ces deux halls mais suite à des changements d'affectation des activités logistiques prévues, Jost Group a récemment décidé de fermer entièrement cette partie. Ces deux halls ne formeront qu'une seule unité. Ce nouveau permis concerne donc la fermeture de cet auvent.

Les entreprises Eloy et Galère sont actuellement en train de préparer le terrain.

La construction de ces deux derniers halls logistiques (A et B) devrait être finalisée début 2024.

M. RAVIGNAT, Jost Group, précise que les halls logistiques sont actuellement tous remplis et opérationnels. Il relate toutefois également une situation économique complexe et difficile et évoque une sérieuse diminution des importations et exportations. Selon le client du site, les prévisions pour le second semestre sont plus optimistes.

M. THEUNISSEN, Echevin, Ville de Visé, s'interroge sur l'estimation des nouveaux emplois générés par cette nouvelle extension. Selon M. RAVIGNAT, les activités de logistique (assemblage, réexpédition) demandent de la main d'œuvre. Il estime les nouveaux emplois entre 100 à 200 personnes supplémentaires avec également des emplois supplémentaires lors de pics d'activités (suivant les promotions ou offres des clients).

M. ERNOUX, Echevin à Oupeye, interpelle M. RAVIGNAT sur la traversée des camions Jost Group du village d'Hermalle-sous-Argenteau. De trop nombreux camions se perdent encore dans le village

d'Hermalle-sous-Argenteau (notamment dans des rues en cul-de-sac du village). Il précise que le rond-point des quatre chemins est détruit après chaque rénovation. Il demande que Jost Group prenne des dispositions envers ses chauffeurs.

M. RAVIGNAT précise que diverses campagnes de sensibilisation ont été effectuées auprès de leurs chauffeurs. Il reconnaît être limité par rapport aux démarches envers les camionneurs de leurs fournisseurs. Il note la remarque en vue de prendre de nouvelles mesures pour éviter ces désagréments.

M. ERNOUX évoque qu'une nouvelle signalisation indiquant la sortie 2A Liège Trilogiport (nouveau panneau) pourrait être ajoutée entre la sortie de Cheratte et d'Hermalle-sous-Argenteau afin d'avertir les camionneurs.

Mme HELLEMANS confirme que le placement de cette nouvelle signalétique est toujours à l'étude au sein du SPW Routes.

Le Port autonome de Liège confirme avoir pris les dispositions nécessaires envers les sociétés de guidage GPS en vue de mettre à jour leur système (ainsi que toutes les interdictions de passage spécifiques aux camions autour du site de Liège Trilogiport). Il est à nouveau réitéré que certains camions se perdent effectivement s'ils ne bénéficient pas des mises à jour de leur système GPS.

M. DEMEFFE propose de relayer une nouvelle fois cette problématique auprès du Ministre Philippe HENRY et d'adresser une nouvelle demande au SPW Direction des Routes (ajout de signalisation sur l'autoroute E25 entre Cheratte et Hermalle-sous-Argenteau).

3. Présentation des résultats des mesures d'analyse de la qualité de l'air de l'année 2022 (pour la période 01/01/2022 – 31/12/2022) – AwAC / ISSEP

Les résultats des mesures d'analyse de la qualité de l'air de l'année 2022 (pour la période 01/01/2022 – 31/12/2022) sont présentés et commentés par M. Guy GERARD, Responsable de la Cellule Qualité de l'Air, Direction de la Surveillance de l'Environnement de l'Institut Scientifique de Service public (ISSEP), et par M. Benoît DE BAST de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC).

La présentation des résultats de l'étude se trouve en annexe.

Pour rappel, la station de la mesure de la qualité de l'air est fonctionnelle depuis le 24/02/2021 (remorque depuis le 22/09/2016).

Les paramètres suivants ont été analysés :

- Monoxyde d'azote (NO),
- Dioxyde d'azote (NO₂),
- Particules en suspension (PM₁₀),
- Particules en suspension (PM_{2,5}),
- Black Carbon (BC),
- Météo (DV, VV, T, HR et P).

Selon les résultats de cette analyse, **aucun phénomène de pollution particulier n'est à mettre en évidence au niveau de la station d'Hermalle-Sous-Argenteau, qu'il soit en relation ou non avec l'activité de Liège Trilogiport.** Le profil de pollution de cette station ne présente pas de singularités et est semblable à ceux observés pour les autres stations de l'agglomération liégeoise. En ce qui concerne les valeurs limites définies par la directive européenne 2008/50/CE pour la protection de la santé humaine, les résultats de l'année 2022 pour le site d'Hermalle-sous-Argenteau pour le dioxyde d'azote, les particules PM₁₀ et PM_{2.5} ne montrent aucun dépassement tant au niveau des valeurs limites

horaires (NO₂) que des valeurs journalières (PM₁₀) et annuelles (NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5}). En effet, 3 dépassements de la valeur limite journalière de 50 µg/m³ ont été observés en PM₁₀ (sur les 35 autorisés par la Directive), aucun dépassement de la valeur limite horaire de 200 µg/m³ n'a été observé en NO₂ et les moyennes annuelles PM₁₀, PM_{2.5} et NO₂ sont inférieures à leur limite spécifique qui sont respectivement 40 µg/m³, 25 µg/m³ et 40 µg/m³. Concernant les lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air, en 2022, la situation est plus compliquée que les précédentes années suite à l'implémentation par l'OMS de niveaux plus sévères lors de la récente révision réalisée en 2021. En effet, tous les niveaux recommandés existants ont été revus à la baisse tandis que d'autres ont été ajoutés et sont tout aussi sévères.

De ce fait :

- pour les PM_{2.5} : les niveaux recommandés annuel (5 µg/m³) et journalier (15 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 à 4 fois) ont été dépassés ;
- pour les PM₁₀ : les niveaux recommandés annuel (15 µg/m³) et journalier (45 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 à 4 fois) ont été dépassés ;
- pour le NO₂ : les niveaux recommandés annuel (10 µg/m³) et journalier (25 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 à 4 fois) ont été dépassés.

Par contre, le niveau horaire (200 µg/m³) a été respecté.

Il est utile de signaler que ces niveaux recommandés ont été dépassés pour l'ensemble des stations liégeoises présentées dans ce rapport. Seule la station rurale de fond de Vielsalm a pu respecter ces lignes directrices à l'exception des dépassements en PM_{2.5}.

Le rapport complet se trouve en annexe et est disponible sur le site www.wallonair.be.
<https://www.wallonair.be/fr/publications/12-qualite-de-l-air-ambient/144-hermalle-rapport-annuel.html>

M. DE BAST et M. GERARD soulignent que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié des nouvelles lignes directrices sur la qualité de l'air (recommandations) qui sont beaucoup plus basses et plus strictes que les précédentes. Des nouveaux seuils de qualité de l'air y sont recommandés pour protéger la santé des populations. L'OMS donne des lignes directrices qu'elle considère être un but/une cible ultime à atteindre. Ce sont des recommandations maximales à atteindre. Les lignes directrices de l'OMS ont pour but de fournir aux états adhérents des recommandations pour aider les états à développer leur politique de santé publique.

4. Divers

4.1. Utilisation du rail

M. VERJANS souhaite questionner le Comité et les opérateurs sur le site : « Pouvez-vous nous informer sur le trafic par le rail tant à l'entrée et aux sorties de la zone de Liège Trilogiport. Comment envisagez-vous la suite pour assurer aux mieux la multimodalité de la plateforme ? ».

Selon M. BRASSINNE, les activités DPW Liege Container Terminals sont déjà multimodales avec l'utilisation de la voie d'eau et les navettes fluviales de conteneurs reliant le terminal à conteneurs au port d'Anvers. L'objectif est clairement d'utiliser la voie d'eau mais également le rail. DPW Liege Container Terminals travaille actuellement sur certains dossiers en vue de relier Liège Trilogiport avec d'autres ports par voie fluviale et par rail. Actuellement, Lineas n'arrive pas à assurer le service ferroviaire et a considérablement augmenté les tarifs de ses prestations. La création de nouvelles liaisons est compliquée. Des opérateurs ferroviaires privés existent ; l'homologation des locomotives

est toutefois complexe. Par ailleurs, comme expliqué précédemment, le marché actuel est relativement compliqué également.

Grâce à la liaison ferroviaire rendant le site connecté au réseau ferroviaire mondial, Liège Trilogiport a accueilli précédemment des trains chargés de marchandises diverses (textile, e-commerce, pièces détachées, ...) en provenance directe de Yiwu, ville de la province du Zhejiang, à l'est de la Chine et en provenance direct de Chengdu et Zhengzhou, à l'est de la Chine également.

Pour diverses raisons, ces trafics sont actuellement interrompus. Les voies ferrées sont accessibles mais ne sont pas utilisées actuellement.

La connexion avec Yiwu est arrêtée. La connexion avec Zhengzhou est maintenue mais les trains arrivent sur la plateforme ferroviaire de Liège Logistics Intermodal (2 trains au lieu de 5 trains par semaine).

M. BRASSINNE relate aussi le contexte de fret international maritime et le prix des conteneurs maritimes (passé de 15.000 dollars à 3.000 dollars). Suite à cette baisse des prix, des conteneurs ont à nouveau utilisé la voie maritime plutôt que la voie ferroviaire.

Il évoque également le contexte géopolitique international, les compagnies d'assurance n'acceptant plus d'assurer les marchandises transitant par la Russie, le conflit en Ukraine, etc. ayant également engendré la baisse des trafics ferroviaires.

L'objectif est d'accroître les trafics ferroviaires de et vers la Chine depuis Liège Trilogiport, la société DPW Liège Container Terminals mène actuellement des démarches commerciales. DPW Liège Container Terminals sera d'ailleurs présent lors du grand salon Transport & Logistique de Shenzhen en septembre 2023 afin de promouvoir les liaisons ferroviaires et maritimes entre Liège et la Chine.

4.2. Pas de plaintes

M. ERNOUX, Echevin à la Commune d'Oupeye, précise qu'il n'a plus enregistré de plaintes émanant des riverains située Allée Verte à Haccourt.

Il n'y a pas eu d'enregistrement de plaintes via le numéro vert mis en place par DPW Liège Container Terminals.

4.3. Plantation d'arbres – Jost Group

Mme HELLEMANS précise qu'il n'est pas prévu de replanter ou de remplacer des arbres sur la zone d'intégration environnementale.

Selon M. BIEMAR, Jost Group plantera 200 arbres et environ 4.000 pieds de haies en 2024 sur sa concession.

4.4. Aménagement d'un point-paysage sur Liège Trilogiport depuis Richelle - Visé

L'ASBL « Les Rendez-vous de Richelle », ensemble avec la Ville de Visé, la Wallonie, des partenaires privés, aménagent un « Point paysage » situé « Sur la Carrière » à Richelle. Ce lieu offre un des plus beaux panoramas de la région et en particulier une vue idéale sur le site de Liège Trilogiport.

Le Port autonome de Liège a également apporté son soutien à cet aménagement (aménagement d'une table d'orientation dédiée à Liège Trilogiport et panneaux d'accueil).

L'inauguration de ce point de vue est prévue le 10 septembre 2023.

5. Inauguration de l'extension du terminal à conteneurs Liège Trilogiport

Suite à une décision du Conseil d'administration lors de sa séance du 21 juin, cet événement est reporté à une date ultérieure.

6. Fréquence des réunions du Comité d'accompagnement

La périodicité des réunions du Comité d'accompagnement est évoquée lors de cette réunion. Pour rappel, le permis de 2011 imposait la tenue d'une réunion trimestrielle dans le cadre des travaux d'aménagement de la plateforme Liège Trilogiport. Cette périodicité a été maintenue depuis février 2012.

Cette question a été abordée lors du Comité d'accompagnement de mars 2019.

Selon l'extrait du règlement d'ordre d'intérieur de notre Comité d'accompagnement - Article 9 : Fréquence des réunions, « *le Comité d'accompagnement se réunit au moins quatre fois par an pendant la phase de chantier de Liège Trilogiport et de ses accès et suivi de l'exploitation de la plate-forme.*

A la demande d'au moins la moitié des titulaires de deux des groupes représentés, une réunion extraordinaire du Comité d'accompagnement peut être organisée dans le mois. La décision de convoquer une réunion extraordinaire appartient au Président. Cette décision doit être motivée.

La première réunion est convoquée par le Président, au plus tard un mois après la réception des coordonnées des membres et dans les trois mois du début effectif des travaux de chantier. »

Les membres du Comité d'accompagnement confirment leur souhait de maintenir l'organisation **de deux réunions par année (juin et décembre) avec la possibilité de convoquer une réunion en urgence si nécessaire.**

7. Prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée **au mardi 5 décembre 2023.**

Elle se déroulera en présentiel – Salle d'exposition du Port autonome de Liège, Rue de l'île Monsin 40 à 4020 Liège.

La réunion se termine à 19H55.



Yves Demeffe
Directeur général a.i.